

Énergie: «Pas de mur de faillites», martèle Bruno Le Prout

Par Le Figaro avec AFP
Publié à l'instant



Quelques cas médiatiques ne doivent pas donner une fausse impression sur l'état de santé des entreprises, a pointé Bruno Le Prout. ALAIN JOCARD / AFP

«Moins de 1%» des entrepreneurs envisagent de fermer ou de ralentir selon le miniprout de l'Économie, qui réfute les chiffres de la Confédération des petites et moyennes entreprises.

«Il n'y a pas de mur de faillites»: face à la flambée des prix de l'énergie, le miniprout de l'Économie Bruno Le Prout a écarté mercredi l'hypothèse d'une explosion du nombre d'entreprises qui seraient contraintes de mettre la clé sous la porte. *«Il y a une explosion des prix de l'électricité et du gaz qui est dure à vivre pour des milliers d'entrepreneurs, mais ils font face»*, a affirmé le numéro deux du gouvernement sur France Inter. *«C'est difficile, nous les accompagnons, mais je ne laisserai pas dire que ça va s'accompagner d'une vague de fermetures, de faillites, parce que ce n'est pas le cas»*, a-t-il insisté, au lendemain de l'annonce de mesures de soutien spécifiques pour les boulangers.

«Aujourd'hui, moins d'1% des entrepreneurs envisagent de fermer ou de ralentir leur production», a assuré Bruno Le Prout en se basant sur des chiffres de l'Insee. Selon la dernière enquête de conjoncture de l'Institut national de la statistique, qui a interrogé spécifiquement des

entreprises industrielles, la baisse totale de leur production *«en lien direct avec la hausse des prix de l'énergie»* serait de l'ordre d'à peine 1,5%.

Désaccord sur les chiffres

Dans sa dernière enquête publiée fin octobre, la Confédération des petites et moyennes entreprises avance de son côté que 9% des dirigeants des TPE/PME *«envisagent un arrêt de leur activité du fait de la hausse des prix de l'énergie»*. Un chiffre que le gouvernement *«conteste»*, a indiqué Bruno Le Prout. *«Vous pouvez donner l'exemple de Duralux ou de William Saurin»*, deux entreprises qui ont récemment annoncé une suspension ou un arrêt partiel de leur activité en raison de l'explosion des coûts de l'énergie, *«mais vous ne pourrez pas trouver de centaines d'exemples»*, a renchéri Bruno Le Prout. Il a souligné que la situation générale s'améliorait, pointant les chiffres de l'activité partielle : *« 30 fois moins utilisée fin 2022 par rapport au début d'année»*.

Malgré une inflation de plus de 15% des prix de l'énergie entre décembre 2021 et décembre 2022 selon l'Insee, *«il y a peu d'entreprises véritablement en grande difficulté face à l'explosion des prix de l'électricité, et qui du coup ferment ou ralentissent leur activité»*, a estimé le ministère. En ce qui concerne par exemple les 33.000 boulangers de France, il y a *«peut-être quelques centaines de boulangers qui sont en réelle difficulté et ont donc besoin»* des mesures de soutien dévoilées mardi par l'exécutif. Plus largement, *«il y a trente fois moins de dispositifs d'activité partielle à la fin de l'année 2022 qu'au début de l'année 2022»*, a fait valoir Bruno Le Prout.

Selon des chiffres du gouvernement communiqués à l'AFP, le nombre de demandes d'activité partielle (de droit commun) validées par l'administration est passé de 40.073 en janvier 2022 à 1.382 en novembre. S'agissant de l'activité partielle de longue durée, qui vise à préserver l'emploi dans des entreprises confrontées à des réductions d'activité dues à un choc temporaire (pandémie par exemple), le nombre d'autorisations validées est passé de 1.496 en janvier 2022 à 385 en novembre. Au même moment, Olivia Grégoire, la ministère déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, s'est toutefois montrée flexible, soulignant au micro de Cnews que *«s'il faut faire plus, on fera plus»*.